

**PROCES VERBAL
DE LA SEANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
DU MERCREDI 28 MAI 2025**

Présents : Messieurs Didier CARLE, Jean-Claude GRAVIERE, Christian GORLIN, et Régis D'OLEON, et Mesdames Nadège BOISSIN, Nicole NEYRON et Isabelle DESRUT.

Pouvoirs : Monsieur Christian SOLLIER (procuration à Monsieur Christian GORLIN), Madame Muriel VACHET (procuration à Madame Nadège BOISSIN), Madame Michèle BAZ (procuration à Madame Nicole NEYRON).

Absentes excusées : Mesdames Géraldine PETIT et Solène ESPITALLIER.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire-Président, déclare la séance du Conseil d'Administration ouverte.

Désignation du secrétaire de séance :

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres du Conseil d'Administration doivent désigner parmi leurs membres un secrétaire de séance.

Madame Nicole NEYRON est désignée secrétaire de séance.

Question n° 1
Compte rendu des aides octroyées en Commission Permanente

Rapporteur : Nadège BOISSIN, Vice-Présidente

Le Conseil est informé sur les décisions que la Commission permanente a été amenée à prendre lors de sa séance du 9 Avril 2025, concernant 1 demande de prise en charge pour : - 1 facture d'électricité et -1 aide pour la cantine scolaire.

Question n°2
Convention d'objectifs avec le Département de Vaucluse

Rapporteur : Didier CARLE, Maire-Président

Le CCAS a répondu à un appel à manifestation d'intérêt du Département qui est intégré dans le Schéma Départemental de l'Autonomie (SDA) pour la période 2023-2028 et concernant la modernisation et la professionnalisation des Services d'Aide à Domicile.

La Convention d'objectifs présentée aux membres du Conseil d'Administration consiste à formaliser les engagements du Département et du CCAS de Pernes en vue de développer son action « d'Analyse des pratiques professionnelles » mutualisées avec le CCAS de Carpentras.

Durant la session de formation, les Aides à Domicile pourront mettre en commun leurs pratiques, croiser leurs réflexions et leurs difficultés rencontrées au quotidien. Elles auront un espace bienveillant où chacune peut s'exprimer sans jugement et dans le respect de la confidentialité, animé par une thérapeute expérimentée.

La subvention allouée pour ces sessions sera de 11 583 € versée en deux fois : 3 503 € en 2025 et 8 080 € en 2026.

Question n°3
Demande d'admission en non-valeur.

Rapporteur : Didier CARLE, Maire-Président

Monsieur CARLE expose aux membres du Conseil d'Administration qu'il a été saisi par le Receveur Municipal, Comptable du Trésor, en vue d'admettre en non-valeur la créance suivante :

- la somme de 444,05 euros restant à recouvrer concernant les titres de recettes dont le recouvrement n'a pu aboutir malgré les diligences effectuées.

Monsieur le Maire-Président précise que toutes les procédures de poursuite ont été épuisées et qu'il est impossible pour le Receveur Municipal de recouvrer les sommes dues.

Question n°4
Secours en argent : bons alimentaires

Rapporteur : Nadège BOISSIN, Vice-Présidente

Le Conseil est informé sur les bons d'urgence délivrés par Madame BOISSIN dans le cadre de sa délégation sur la période 11/04/2025 au 23/05/2025.

Nature de l'Aide octroyée	Nombre
Bons Anatoth	4
Bons de carburant	4
Bons alimentaires U et Intermarché	1
TOTAL	285 €

Question n°5
Informations et Questions diverses

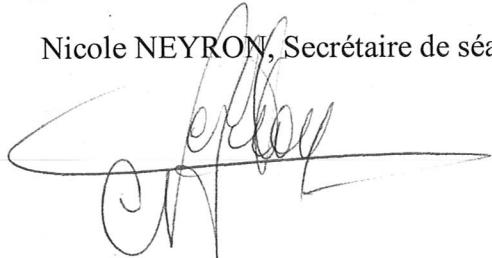
Rapporteur : Christelle FLECHAIRE

1°) Madame FLECHAIRE revient sur l'état d'avancement de la Réforme des Services Autonomie à domicile. Le 27/05/2025, les « partenaires du SAD Mixte » (Hôpital de Gordes et l'Isle sur Sorgue, SSIAD et CCAS du Thor et Pernes) avons rencontré 4 Associations pour leur proposer une collaboration afin de couvrir l'ensemble du Territoire concerné, à savoir les 24 communes ; cette possibilité de collaboration semble complexe à réaliser avec des structures ayant un statut privé. Nous poursuivons nos prospections ...

2°) Madame FLECHAIRE informe les membres du Conseil sur un autre appel à projet auquel le CCAS a répondu, toujours dans le cadre du Schéma Départemental de l'Autonomie. Afin de favoriser l'attractivité des métiers de l'autonomie, le CCAS pense organiser un Forum des métiers de l'aide à domicile et du soin, en partenariat avec les organismes de formation, le Collège Doche, France Travail, la Mission Locale et les structures employeurs.

L'ordre du jour ayant été examiné dans sa totalité, Monsieur le Maire-Président remercie les membres du Conseil et lève la séance à 19 H15.

Nicole NEYRON, Secrétaire de séance



Didier CARLE, Président

